



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

## XIXème congrès du SNFOCOS

La Rochelle octobre 2018

### Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Etablissements des UGECAM

La Commission permanente professionnelle des établissements des UGECAM réunie à LA Rochelle du 1<sup>er</sup> au 4 Octobre 2018 lors de son 19ème congrès :

- Rappelle l'appartenance des UGECAM et de ses établissements à l'Assurance Maladie
- Affirme ses valeurs de solidarité rattachées aux organismes de Sécurité Sociale sur l'ensemble du territoire.

Les établissements des UGECAM disposent d'une politique nationale au travers de la nouvelle COG et d'un projet d'entreprise national.

Toutefois, la DGNU porte ses orientations nationales dans un contexte concurrentiel entre des opérateurs privés à but lucratif et des opérateurs publics et associatifs.

Les conséquences de ces orientations produisent de plus en plus des situations financière déficitaire des UGECAM que le SNFOCOS dénonce. Cela se traduit par :

- Les C.R.E.F. (contrat de retour à l'équilibre financier)
- Des fusions/absorptions de certains établissements
- Des pertes d'activités (fermeture de services, de lits,...),
- Des licenciements de personnels,
- Le blocage des rémunérations,
- Le non remplacement de départs à la retraite.

La commission déplore le constat du dernier rapport de la Cour des comptes qui fragilise le devenir des UGECAM et de ses personnels.

La commission témoigne de la représentativité des établissements des UGECAM comme un maillage essentiel dans l'offre de soin au sein de chaque région.

Dans un contexte en évolution permanente (virage ambulatoire pour le sanitaire, parcours inclusif pour le médico-social), la place des établissements des UGECAM, la qualité de ses prestations et les compétences de ses personnels doivent être défendues.

Devant le manque de moyens alloués par les ARS et les conseils départementaux, qui mettent les établissements des UGECAM dans de grandes difficultés, La commission permanente des établissements des UGECAM demande que les dotations de financement soient à la hauteur de la qualité des prises en charge (Dotation modulaire à l'activité, SERAPHIN)

La commission permanente des établissements des UGECAM revendique le maintien voire l'optimisation des plateaux techniques (matériels et humain) pour garantir la qualité des prestations.

La commission observe de plus en plus un malaise et une dégradation des conditions du travail des cadres exerçant dans les établissements et services.

Cela se traduit par :

- une détérioration de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle,
- une multiplication et une redistribution des tâches des cadres non remplacés,
- une lourdeur des organisations générant du stress,
- une pression pour atteindre des objectifs toujours plus inatteignables.

La commission permanente des établissements des UGECAM revendique son attachement à la valorisation de parcours internes par la promotion et par la formation professionnelle.

La commission permanente des établissements des UGECAM s'oppose à toute forme d'externalisation des services supports logistiques et administratifs.

La commission permanente des établissements des UGECAM exige des conditions de travail et des prestations hôtelières et d'accueil des publics, décents au travers d'une politique patrimoniale permettant la mise aux normes et la réhabilitation des locaux.

Dans ce contexte, la commission des établissements des UGECAM mandate le bureau National et son secrétaire national pour :

- Maintenir les emplois coûte que coûte,
- Avoir une politique de rémunération permettant de fidéliser les métiers,
- Modifier la classification des emplois en supprimant la grille E,
- Arrêter toute forme de licenciements arbitraires,
- Attribuer 33% de points de compétences chaque année.